

LÉGENDE	
	Limite de zone ou de secteur
	Espaces boisés classés au titre de l'article L130-1 (devenu L113-1 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)
	Emplacements réservés au titre de l'article L123-1-5 (devenu article L151-41 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)
	Éléments plantés à préserver ou à mettre en valeur au titre de l'article L123-1-5 III 2° (devenu L151-19 ou L151-23 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)
	Secteurs soumis aux orientations d'aménagement et de programmation au titre de l'article L123-1-4 (devenu L151-6 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)
ZONES	
<b>ZONE URBAINE</b>	
UL : Zone vouée aux équipements et installations scolaires, de sports et de loisirs, d'intérêt collectif	
<b>ZONES À URBANISER</b>	
1 AUga : Secteur destiné aux activités golfiques et à leur diversification	
1 AUL : Secteur destiné aux activités golfiques, équestres et à leur diversification	
<b>ZONE AGRICOLE</b>	
A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles	
<b>ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES</b>	
N : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements	
Nhu : Secteur correspondant aux emprises sur milieux humides	
NL : Secteur correspondant aux emprises des deux golfes présents sur la commune	

Commune de Chaumont-en-Vexin  
 Mairie de Chaumont-en-Vexin  
 45 rue de l'Hôtel de Ville  
 60240 Chaumont-en-Vexin  
 Téléphone : 03 44 49 00 46  
 Courriel : contact@chaumont-en-vexin.fr

## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

08U16

Rendu exécutoire le

**DÉCOUPAGE EN ZONES : ENSEMBLE DU TERRITOIRE**  
 1/6000e  
 Date d'origine : Mai 2023  
**4 a**

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du : 23 Mai 2023  
 APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du

Urbanistes : Mandataires : ARVAL  
 Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRALUD  
 306, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS  
 Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 94 72 01  
 Courriel : Nicolas.Thimoner@Arval-Arch.fr

Équipe d'étude : N.Thimonnier (Géog-Urb)  
 Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

